



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-sixième session**

Genève, 9-12 novembre 2010

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements à l'ATP: Nouvelles propositions**Mesures des débits d'air d'un groupe frigorifique¹****Communication du Gouvernement français****Introduction**

1. L'accord ATP signé en 1970 a tenu compte des normes en vigueur à cette époque. Il a ensuite été mis à jour en suivant l'évolution de la normalisation. Pour la mesure du débit d'air d'une unité de réfrigération, il est proposé l'utilisation de l'une des normes suivantes: BS 848, ISO 5801, AMCA 210-85, DIN 24163, NFE 36101, NF X10.102, DIN 4796.
2. Cependant, la norme AMCA 210-85 ayant été mise à jour en 2007, il serait souhaitable que l'ATP se réfère aussi à la version la plus récente et dont la référence est AMCA 210-07.

Proposition

3. La proposition est de mettre à jour l'ATP avec la nouvelle version de la norme AMCA 210-85 (AMCA 210-07).
4. L'AMCA 210-07 établit les méthodes d'essai pour un test en laboratoire permettant de déterminer sa performance aérodynamique en termes de débit d'air, de pression, de vitesse de rotation...
5. La principale évolution de cette nouvelle version est l'adoption de Système international d'unités (SI). Il est aussi proposé de maintenir l'ancienne version dans la liste.

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, para. 106; ECE/TRANS/2010/8, activité 02.11).

Impact de la proposition

6. Aucun coût supplémentaire sur les essais réalisés, juste besoin de mettre à jour les paramètres des équations utilisées pour calculer le débit d'air de l'unité de réfrigération.

Proposition d'amendement

Annexe 1 Appendice 2

4. MODE OPÉRATOIRE POUR MESURER LA PUISSANCE FRIGORIFIQUE UTILE W_0 D'UN GROUPE DONT L'ÉVAPORATEUR N'EST PAS GIVRÉ

[...]

4.3.4 Contrôle

Il conviendra de vérifier en indiquant le mode opératoire sur le procès verbal d'essai:

- i) que les dispositifs de dégivrage et de régulation thermostatique ne présentent pas de défaut de fonctionnement;
- ii) que le débit d'air brassé est celui spécifié par le constructeur. Si l'on se propose de mesurer le débit d'air déplacé par les ventilateurs de l'évaporateur d'un groupe frigorifique, on utilise des méthodes capables de mesurer le volume total déplacé. Il est conseillé de reprendre l'une des normes existantes en la matière, à savoir:

BS 848, ISO 5801, AMCA 210-85, AMCA 210-07, DIN 24163, NFE 36101, NF X10.102, DIN 4796;
